

PROVINCE DE QUÉBEC - CANADA
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 juillet 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité d'East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi 7 juillet 2025, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Monsieur Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

Linda McDuff	siège 1
Bernard Roy	siège 2
Vacant	siège 3
Patrick Sweezey	siège 6

Absents : Richard Dubé	siège 5
Maryse Dubé	siège 4

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Sanny Tanguay, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 25-07-67

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par la conseillère Linda McDuff.

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 29 « Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance par le Maire;

- 2. Acceptation de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal du 2 juin 2025;**
- 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblé extraordinaire du 19 juin 2025**
- 5. Période de questions réservée au public;**
- 6. Projets d'ententes en cours avec l'avocate;**
- 7. Appelle de projet pour vente d'un terrain appartenant à la municipalité d'East Hereford avec promesse de construction deux ans;**
- 8. Travaux à venir ;**
- 9. Plan sécurité civile ;**
- 10. Demande d'appui à l'orientation préliminaire de la CPTAQ pour la demande d'article 59;**
- 11. Contrat de déneigement pour l'école d'East Hereford;**
- 12. Finissants 2025;**
- 13. Plan Climat;**
- 14. Travaux communautaires;**
- 15. Salle des ainés et ordinateur ;**
- 16. Location de salle ;**
- 17. Circuit frontière;**
- 18. Trousse premier soins;**
- 19. Comptabilité;**
- 20. Ergonomie;**
- 21. Application employée;**
- 22. Délégation du maire;**
- 23. Horaire estival;**
- 24. Élection 2025 ;**
- 25. Comités;**
- 26. Paiement des comptes :**
 - 13.1 Comptes payés ;**
 - 13.2 Comptes à payer ;**
- 27. Bordereau de correspondance;**
- 28. Rapports :**
 - 28.1 Maire;**
 - 28.2 Conseillers;**
 - 28.3 Directrice générale;**
- 29. Varia ;**
- 30. Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2025

Résolution 25-07-68

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 19 JUIN 2025**

Résolution 25-07-69

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey.

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTION RÉSERVÉ AU PUBLIC

Aucune question.

6. PROJETS D'ENTENTES AVEC L'AVOCATE

L'avocate n'est pas revenue avec les projets d'ententes mais le retour se fera après ses vacances.

**7. VENTE D'UN TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ D'EAST
HEREFORD**

L'employé de la voirie, mentionne qu'il serait temps de relancer la démarche de vente du terrain vacant appartenant à la municipalité, dont le processus avait été amorcé en 2023.

Il est proposé que la vente se fasse sous forme d'appel de projets, avec la condition que l'acheteur s'engage à réaliser une construction dans un délai de deux (2) ans suivant l'acquisition.

La démarche serait accompagnée par une avocate de l'ADMQ afin d'assurer la conformité légale, ainsi que par un agent immobilier pour appuyer la mise en marché du terrain.

Il est également mentionné qu'aucun règlement spécifique n'encadre actuellement la vente de terrains municipaux à East Hereford, ce qui devra être pris en compte dans l'encadrement juridique du processus.

8. TRAVAUX EFFECTUER ET À VENIR

Kéven fait un rapport des travaux effectuer sur le chemin Des Côtes et des travaux qui devrait commencer bientôt pour l'Aqueduc, ainsi que les projets à venir qui serait à prioriser.

9. PLAN SÉCURITÉ CIVILE

Sanny Tanguay mentionne qu'elle à parler à monsieur Jordy Allen-Gendron, conseiller en sécurité civile, concernant les mesures d'urgence qui seront à renouveler. Il mentionnait que nous satisfaisons à 100% les critères demandé par la sécurité publique et que le plan d'intervention même s'il termine en 2025 qu'il n'a pas d'urgence à entamer les travaux maintenant, que nous pouvons attendre en janvier 2026. Le conseil mentionne qu'il serait bien d'effectuer un exercice pratique.

10. DEMANDE D'APPUI À L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA CPTAQ POUR LA DEMANDE D'ARTICLE 59

ARTICLE 59 LPTAA – ORIENTATION PRÉLIMINAIRE

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement no 6-25 édictant le Schéma d'aménagement et de développement (SADD) de la MRC de Coaticook, le 1er mai 2018, conformément aux dispositions de l'article 56.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

- ATTENDU** qu'en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (ci-après la LPTAA) (RLRQ, chapitre P-41.1), une MRC peut soumettre une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après la CPTAQ) aux fins de déterminer les cas et les conditions auxquelles de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole ;
- ATTENDU** que le Conseil de la MRC de Coaticook, lors de sa séance régulière tenue le 16 septembre 2020, a adopté la résolution numéro CM2020-09-175 afin de soumettre une nouvelle demande à portée collective ;
- ATTENDU** que cette nouvelle demande à portée collective s'inscrit en continuité de la décision dans le dossier 347348 rendue le 29 mars 2007, dont les dispositions sont intégrées dans le SADD et les règlements d'urbanisme des municipalités locales concernées, et s'appuie sur une vision actualisée du territoire agricole de la MRC de Coaticook ;
- ATTENDU** que cette nouvelle demande à portée collective porte sur l'identification d'îlots déstructurés (volet 1) et l'identification de secteurs (volet 2) de la zone agricole ;
- ATTENDU** qu'une rencontre de discussion a eu lieu, en présentiel, au bureau de la MRC, le 16 avril 2024, à laquelle les personnes intéressées à la demande à portée collective, soit les municipalités locales concernées et l'UPA, étaient représentées, ainsi que des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;
- ATTENDU** que lors de cette rencontre, la CPTAQ a fait un bref historique de la demande à portée collective et rappelé les objectifs de la démarche et les lignes directrices du guide pour la délimitation des îlots, qu'elle a exposé sa position îlot par îlot et secteur par secteur, des discussions ont eu lieu sur chacun de ceux-ci ;
- ATTENDU** que la CPTAQ a émis, le 24 avril 2025, son orientation préliminaire dans le dossier numéro 430753 ;
- ATTENDU** que la CPTAQ demande à la MRC et aux municipalités locales de lui transmettre les résolutions d'appui ;

- ATTENDU** que l'orientation préliminaire a été transmise aux municipalités locales concernées par la MRC ;
- ATTENDU** que, pour rendre une décision sur une demande soumise en vertu de l'article 59 de la LPTAA, la CPTAQ doit avoir reçu l'avis favorable des personnes intéressées au sens de cet article, soit les municipalités locales concernées et l'Union des producteurs agricoles (UPA) ;
- ATTENDU** le délai de 45 jours prévu à l'article 60.1 de la LPTAA pour présenter leurs observations et donner leur avis sur l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier numéro 430753 ;
- ATTENDU** que sur l'ensemble du territoire de la MRC, les 2 décisions à portée collective porteraient le nombre total d'îlots déstructurés à 37 (environ 284 nouvelles résidences pourraient y être construites, incluant celles dans les secteurs);
- ATTENDU** que le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la résolution CM2025-06-142 à cet effet ;

Résolution 25-07-70

Il est proposé par le conseiller Patrick Sweezey,
appuyé par le conseiller Bernard Roy.

- D'** accepter l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier 430753 ;
- De** transmettre copie de la présente résolution à la MRC et la CPTAQ pour les informer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR L'ÉCOLE D'EAST HEREFORD

ATTENDU que la commission scolaire a contacté la municipalité afin d'obtenir une soumission pour le service de déneigement de la cour de l'école d'East Hereford ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de collaborer activement au maintien des services éducatifs dans la communauté et de contribuer aux efforts visant à **garder l'école ouverte** ;

ATTENDU le contexte budgétaire difficile dans le réseau scolaire pour l'année 2025-2026, marqué par des coupures importantes ;

Résolution 25-07-71

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey.

QUE la Municipalité d'East Hereford accorde un contrat à même son personnel municipal pour le déneigement de la cour de l'école, pour la saison hivernale 2025-2026 ;

QUE ledit contrat soit établi au montant forfaitaire de 1 575 \$ pour la saison;

QUE la présente résolution soit transmise à la commission scolaire afin de confirmer l'engagement de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. FINISSANT 2025

ATTENDU que la Municipalité d'East Hereford s'est dotée d'une Politique familiale et des aînés, dans laquelle elle s'engage à soutenir la jeunesse et la réussite éducative ;

ATTENDU qu'il a été mentionné, lors de l'année 2023, le souhait du conseil municipal de remettre une bourse aux finissants du secondaire pour souligner leur persévérance et leur parcours scolaire ;

Résolution 25-07-72

Il est proposé par le conseiller Patrick Sweezey,
appuyé par la conseillère Linda McDuff.

QUE la Municipalité d'East Hereford remette une bourse de 250 \$ à chacun des finissants du secondaire résidant sur son territoire pour l'année 2025 ;

QUE cette reconnaissance soit également soulignée publiquement dans le journal Le Fouineur ainsi que sur la page Facebook officielle de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. PLAN CLIMAT

La directrice générale de la Municipalité d'East Hereford, présente au conseil le Plan Climat municipal. Elle souligne l'importance de cette démarche en matière de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques.

Elle invite les membres du conseil à remplir le sondage associé au Plan Climat afin de contribuer activement à son élaboration. Elle recommande également d'en faire la diffusion auprès des citoyens, notamment par les canaux habituels de communication municipale.

Il est aussi mentionné qu'il serait pertinent de former un comité dédié au Plan Climat, composé d'élus, de citoyens et, au besoin, de partenaires, afin de suivre l'évolution du plan, proposer des actions concrètes et assurer un suivi cohérent des priorités locales en matière d'environnement.

ATTENDU que la Municipalité d'East Hereford souhaite faire partie du Plan Climat municipal;

Résolution 25-07-73

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey.

DE mandater le conseiller au siège numéro 2 de faire partie du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. TRAVAUX COMMUNAUTAIRE

La directrice générale, informe le conseil que la personne ayant été assignée aux travaux communautaires durant l'été dernier ne complétera pas les heures prévues à son contrat.

En conséquence, la municipalité procédera à une nouvelle demande afin d'obtenir une autre ressource en travaux communautaires, dans le but de poursuivre les tâches prévues pour l'entretien et le soutien aux services municipaux.

Le conseil prend acte de la situation.

15. SALLE DES AINÉS ET ORDINATEUR

La directrice générale, mentionne la présence de deux ordinateurs ainsi qu'un bloc d'ordinateur dans la salle des aînés, sans toutefois savoir à qui ils appartiennent.

Après discussion avec le conseil municipal, il est confirmé que les deux ordinateurs appartiennent à la bibliothèque municipale.

Il est donc décidé de disposer de ces appareils, en les apportant à un point de récupération dans le cadre du programme « Les Serpuariens », et ce, après avoir retiré la carte mémoire ou la carte mère afin de protéger toute donnée potentielle.

16. LOCATION DE SALLE

La directrice générale, soulève une interrogation quant à la gestion des locations de la salle municipale, ainsi que des tables et chaises de la municipalité. Elle souhaite clarifier qui est responsable de recevoir les demandes de location.

En discussion avec le conseil, il est confirmé que le conseiller Bernard Roy est responsable de la gestion des locations, c'est-à-dire de recevoir les demandes des citoyens concernant la salle, les chaises et les tables.

La directrice demeure responsable d'encaisser l'argent et de produire les reçus pour les personnes ayant procédé à une location.

17. CIRCUIT FRONTIÈRE

Mme Sanny Tanguay, directrice générale, informe le conseil qu'un membre du conseil d'administration de l'organisme Circuit Frontière lui a mentionné que l'organisme ne reçoit pas de dons de la Municipalité d'East Hereford.

Après discussion avec les membres du conseil, il est réaffirmé que la Municipalité d'East Hereford effectue des dons exclusivement aux organismes établis ou actifs directement sur son territoire. Aucune contribution ne sera donc versée à des organismes externes n'ayant pas de lien direct avec la communauté locale.

18. TROUSSES DE PREMIERS SOINS:

L'inspecteur de la voirie, mentionne qu'il serait important de procéder à l'achat de trousse de premiers soins pour les véhicules municipaux ainsi que pour certains lieux publics tels que l'église et la cantine.

Étant donné qu'il s'agit d'une obligation légale en matière de santé et sécurité, le conseil approuve l'achat des trousse nécessaires afin d'assurer la conformité aux exigences et la sécurité du personnel et des usagers.

ATTENDU que la Municipalité d'East Hereford doit se conformer à la loi de la CNESST;

Résolution 25-07-75

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey.

DE mandater la directrice générale de faire l'achat des trousse nécessaire afin de se conformer aux exigences et la sécurité du personnel et des usagers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. COMPTABILITÉ:

OBJET : Embauche contractuelle de M. François Lessard pour la comptabilité municipale

ATTENDU que la directrice générale de la Municipalité d'East Hereford, fait face à une surcharge de travail et manque de temps pour effectuer adéquatement la comptabilité municipale ;

ATTENDU que l'ancienne directrice générale avait également demandé du soutien administratif en raison d'une charge de travail élevée ;

ATTENDU la disponibilité de M. François Lessard, ancien directeur général de la municipalité, qui possède l'expérience et les compétences nécessaires pour effectuer cette tâche efficacement ;

Résolution 25-07-76

Il est proposé par le conseiller Patrick Sweezey, appuyé par la conseillère Linda McDuff.

QUE la Municipalité d'East Hereford retienne les services de M. François Lessard à contrat, à raison de deux (2) journées par semaine, pour assurer la comptabilité municipale, et ce, pour une durée indéterminée, selon les besoins identifiés par la direction générale ;

QUE La directrice générale soit autorisée à convenir des conditions du contrat avec M. Lessard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20. ERGONOMIE

Mme Sanny Tanguay, directrice générale, mentionne que l'espace de travail actuel n'est pas ergonomique et qu'il serait souhaitable d'y ajouter un bureau ajustable de type "standing desk" afin d'améliorer le confort et les conditions de travail.

ATTENDU que la directrice générale de la Municipalité d'East Hereford souhaite se prévaloir d'une extension pour bureau ergonomique;

ATTENDU que la municipalité a l'obligation de fournir à ses employés l'équipement nécessaire pour assurer un environnement de travail sécuritaire, fonctionnel et conforme aux normes en matière de santé et sécurité au travail.

Résolution 25-07-77

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyé par le conseiller Patrick Sweezey,

QUE la directrice générale fait l'achat d'un ajustement ergonomique pour son bureau au montant de 100\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21. APPLICATION EMPLOYÉ

À la suite d'une rétroaction concernant la correction et l'ajustement salarial de l'employé de la voirie, la directrice générale, mentionne qu'il a été difficile de recueillir avec précision les données liées aux heures de travail et au kilométrage effectué, en raison du mode de fonctionnement actuel.

Après discussion, le conseil convient qu'il serait pertinent de doter l'employé de la voirie d'une application ou d'un outil numérique lui permettant d'entrer directement son temps de travail et son kilométrage parcouru.

Cette solution permettrait de réduire le risque d'erreurs, d'assurer une meilleure fiabilité des données transmises et de faciliter la gestion comptable et administrative des rapports d'activités.

22. DÉLÉGUATION MAIRE

ATTENDU que le conseil doit désigner, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

Résolution 25-07-78

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par le conseiller Bernard Roy

DE désigner Patrick Sweezey, maire suppléant jusqu'au prochaine élection en novembre 2025;

DE désigner le maire suppléant à titre de substitut pour siéger à la MRC de Coaticook en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste;

DE De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC pour l'en informer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23. HORAIRE ESTIVAL

Mme Sanny Tanguay, directrice générale, présente aux membres du conseil l'horaire estival d'ouverture du bureau municipal.

Après en avoir pris connaissance, le conseil en prend acte. Mme Tanguay mentionne qu'elle procédera à la diffusion de l'horaire sur les réseaux sociaux et le site internet de la Municipalité d'East Hereford.

24. ÉLECTION 2025

Mme Sanny Tanguay, directrice générale, informe les membres du conseil qu'elle poursuit activement les démarches et vérifications nécessaires en vue de la tenue des élections municipales prévues en novembre 2025.

Mme Tanguay ajoute que la municipalité est toujours en attente d'une réponse concernant la demande transmise pour la diminution du nombre de sièges au conseil municipal, soit de cinq (5) à quatre (4). Aucune confirmation officielle n'a été reçue à ce jour.

Elle mentionne avoir pris la décision de nommer M. François Lessard, ancien directeur général de la Municipalité d'East Hereford, à titre de secrétaire d'élections pour ce scrutin.

25. RAPPORT DE LA VOIRIE

L'employé responsable de la voirie municipale, présente le rapport annuel de la voirie pour l'année 2025. Il informe le conseil des travaux réalisés et des observations effectuées sur le territoire municipal.

Il mentionne qu'il serait important d'envoyer des avis à deux citoyens concernant des situations observées en lien avec la voirie. Le conseil prend acte de cette recommandation et confie à la direction générale le soin de préparer lesdits avis.

Le conseil remercie M. Gobeil pour son travail et son suivi rigoureux des dossiers.

26. COMITÉS

Mme Sanny Tanguay, directrice générale, fait un retour sur la rencontre post-mortem qui a eu lieu à la suite de la Fête des voisins, en présence des membres du comité des loisirs et de la bibliothèque.

Il a été souligné que l'événement fut une grande réussite et qu'il s'est déroulé dans une ambiance festive et familiale. Toutefois, certains participants ont exprimé leur déception face à l'absence de plusieurs élus municipaux lors de l'événement, soulignant l'importance de leur présence lors des activités communautaires.

Le conseil prend acte des commentaires exprimés.

27. PAIEMENT DES COMPTES

27.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 117 918.94 \$ payé du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2025;

Résolution 25-07-79

Il est proposé par le conseiller Patrick Sweezey, appuyé par la conseillère Linda McDuff.

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 117 918.94 \$ payé du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

27.2 Compte à payer

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 6 248.82 \$ en date du 8 juillet 2025;

Résolution 25-07-74

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement
des comptes d'un montant total de 6 248.82\$ en date du 8 juillet
2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

28. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Sanny Tanguay, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

29. RAPPORTS

29.1 Maire

Dans son rapport, M. le maire Benoit Lavoie mentionne qu'il a participé à une rencontre avec le RIGDSC (Regroupement intermunicipal de gestion des déchets solides de Coaticook).

Aucun autre point n'est soulevé.

29.2 Conseillers (ères)

Le conseiller Bernard Roy informe le conseil qu'il a participé à sa rencontre annuelle avec l'organisme Bel Environ.

Il en profite pour rappeler de ne pas oublier le Méchoui prévu le 14 septembre 2025, organisé par Bel Environ.

30. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

31. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 23h15.